



## DE VIVE VOIX vol.3 no.05

22 septembre 2015

### **PORTRAIT D'UNE PROFESSEURE PRÉCAIRE**

Par Mireille Courte (techniques de bureautique) et Isabelle Pontbriand (français et vice-présidence du SEELG)

Déjà, actuellement, une grande proportion de professeurs au collégial sont précaires. Selon les données de la FNEEQ, 40 % des enseignantes et enseignants des collèges n'ont pas de sécurité d'emploi. Cela peut impliquer des contrats à temps partiel de temps en temps, de ne pas savoir, deux ou trois jours avant la rentrée, si on aura une tâche et quels cours on enseignera, de devoir préparer souvent des nouveaux cours, toutes ces situations entraînant beaucoup de stress et d'incertitude. Très difficile, dans ces circonstances, d'organiser sa vie : on n'est jamais certain d'avoir un salaire décent pour subvenir à ses besoins.

Prenons un cas concret et réel d'une prof de techniques de bureautique qui enseigne depuis 2009 au Collège Lionel-Groulx (voir le tableau ci-dessous). Déjà, on peut constater, à partir de cet exemple, la lourdeur de la tâche!



**Années d'enseignement : 3,75 ans d'ancienneté cumulés en 9 sessions (donc en 4 ½ ans)**

Sessions	A09	RH12	A12	H13	A13	H14	A14	H15	A15	Nb de cours enseignés à ce jour
% tâche	100 %	63 %	100 %	100 %	100 %	38 %	100 %	57 %	100 %	
Nouvelles préparations au régulier	3	2	1	3	0	0	2	1	1	<b>13</b>
Nouvelles préparations à la formation continue						1 H14 3 Été 14		1 Été 14		<b>5</b>
										<b>18</b>

Or, dans le cadre de la négociation actuelle de notre contrat de travail, la partie patronale a déposé de nombreuses demandes qui augmenteraient cette précarité et en créerait même pour encore plus d'enseignants. Par exemple, elle voudrait que les cours donnés à la formation continue ne soient plus pris en compte pour l'atteinte de charges à temps complet, elle veut rendre plus difficile la création de postes et donc l'obtention de la permanence et veut également rendre beaucoup moins étanches les règles de déplacement des personnes mises en disponibilité dans les autres collèges en les obligeant à se déplacer jusqu'à 270 km sur les charges à temps partiel occupées par les enseignants non-permanents!

Au contraire, les syndicats des enseignants ont fait des demandes qui permettraient d'améliorer les conditions de travail des précaires. Par exemple, ils demandent que les cours d'été puissent être intégrés à l'enseignement régulier, l'élargissement des mesures de sécurité d'emploi afin de faciliter l'accès à la permanence, la réduction de la valeur de la CI maximale ainsi que la reconnaissance de la préparation de cours et de l'encadrement des étudiants dans la tâche et dans la rémunération des enseignants chargés de cours.

Par ailleurs, la partie patronale demande aussi que les enseignants exercent la totalité des 32 heures et demi de disponibilité<sup>1</sup> au collège. Pour qui connaît la réalité matérielle actuelle des collèges, les enseignants n'ont pas un environnement de travail adéquat. Prenons exemple sur cette même prof de techniques de bureautique (voir photos ci-dessous). Non seulement les espaces de travail et les ressources matérielles sont insuffisants, mais ils sont parfois plus ou moins adéquats! Ainsi, la plupart du temps, un professeur pourra travailler de façon beaucoup plus efficace à la maison pour des tâches qui ne nécessitent pas la présence des étudiants, des collègues ou des patrons (notamment la préparation de cours et la correction, qui occupent énormément de temps de travail dans un contexte d'enseignement supérieur).

Ergonomie au travail	Ergonomie à domicile
	
<p>Bureau non ergonomique (problèmes potentiels de tendinites et bursites), matériel de fortune (boîte de carton pour surélever l'écran), ordinateur portable non fourni à l'embauche (la professeure a dû s'acheter elle-même son portable; le Collège a ensuite remédié au problème), refus de l'achat d'un calvier et d'une souris sans fil.</p>	<p>Bureau avec retour, chaise ergonomique, bras à double pivot pour moniteur à écran plat, support à clavier, clavier et souris sans fil, repose-pied, porte-documents. <i>Nbre d'heures quotidiennes travaillées à l'ordinateur : 5 à 10.</i></p>

À la suite de ces constats, une question demeure : si nous ne faisons rien pour lutter contre ces demandes patronales, qui aura encore envie de faire ce métier? Et cela sans compter les offres salariales nettement insuffisantes! Voilà donc un exemple concret qui démontre bien que nous avons raison de nous mobiliser pour défendre non seulement nos conditions de travail, mais aussi pour nous porter à la défense de nos services publics, particulièrement du réseau de l'enseignement collégial.

Si vous avez d'autres situations que vous aimeriez partager avec vos collègues, veuillez communiquer avec Isabelle Pontbriand à l'adresse [ipontbriandseeclg@gmail.com](mailto:ipontbriandseeclg@gmail.com).

<sup>1</sup> Heures de disponibilité : nombres d'heures où l'enseignant doit être «à la disposition du Collège» (convention collective, article 8-3.01). Cela ne représente donc pas le nombre total d'heures travaillées. Quiconque connaît un professeur de cégep sait bien que ce métier exige beaucoup plus que 32,5 heures de travail par semaine...!